

## Non-cumul : "à regret", Jean-Claude Gaudin va quitter le Sénat pour se consacrer à Marseille



Sénateur des Bouches-du-Rhône depuis 1989, il est aussi maire de Marseille depuis 1995.

La sur le non-cumul des mandats fait une nouvelle victime. Dans une vidéo diffusée par la chaîne Public Sénat, Jean-Claude Gaudin annonce qu'il quittera en septembre son poste de vice-président du Sénat pour se consacrer à la mairie de Marseille, dont il est maire depuis près de 22 ans.

Cette décision a été prise "à regret", dit-il, car il a "toujours été contre" la loi de non cumul des mandats. "Je considère que l'on peut à la fois être membre du parlement (...) et conserver un exécutif local, car vous défendez mieux les intérêts locaux de vos concitoyens si vous pouvez siéger au parlement", explique-t-il.

"Toute ma vie politique a été faite à Marseille. Puisque je dois choisir, je choisis Marseille", déclare-t-il pour expliquer son choix.

Les deux textes de loi visant à interdire à un parlementaire d'exercer simultanément une fonction de chef ou d'adjoint d'un exécutif local vont entrer partiellement en vigueur à partir de juillet 2017, rappelle-t-on. Promulgués le 14 février 2014, ils visent à corriger une pratique qui fait de la France une exception en Europe.